



Perte des jours d'ancienneté et revendications salariales : une issue favorable et une fin de crise ?

13 mai 2022

Les grévistes de la Métropole et de la Ville de Tours et CCAS se sont réunis le 12 mai pour la 3^{ème} journée de mobilisation. L'appel de l'intersyndicale FO et CGT, décidée par les collègues, a été suivi à nouveau par de nombreux agents : multiples services représentés, de nouveaux présents.

Après rassemblement place Jean Jaurès, un parcours en centre-ville avec distribution de tract pour informer les tourangeaux des raisons de ce mécontentement et des sollicitations de la presse locale, une délégation d'agents volontaires a été reçue en fin de matinée avec les représentants du personnel FO et CGT.

Revendications salariales fortes mais légitimes !

Coût de la vie, hausse du carburant dévastatrice, prix des produits de première nécessité qui explosent, gel du point d'indice depuis plus de 15 ans (nous ne comptons pas les augmentations dues à la hausse du SMIC qui serait sinon au-dessus du salaire de base d'un agent), révision des cotations de régime indemnitaire (IAT) refusées 5 ans sous prétexte de passage au RIFSEEP et donc perte sèche pour les agents, le compte n'y est pas !

NON ! 1 jours d'ancienneté n'est pas égal 1 journée de travail rémunérée ?

La disparition des journées d'ancienneté et ne se compensera pas par le simple paiement « 1 jour d'ancienneté = 1 jour payé ».

D'où une revendication très forte de 300€ mensuels en plus ainsi que 1500€ de prime annuelle.

Utopie ? Non, avant tout une base de négociation décidée par l'assemblée générale des personnels de la Ville et CCAS via une pétition signée par plus de 1400 collègues.

« Congés d'ancienneté expulsés par la porte ? Qu'ils reviennent par la fenêtre ! »

Si les congés *d'ancienneté* sont bel et bien enterrés tel qu'ils ont existé via la loi du 6 août 2019, des contre-propositions ont été faites à l'autorité. Les revendications salariales, très fortes, ont été portées et des options pour déroger au temps de travail (1607h/an) ont été proposées à la 1^{ère} Adjointe au Maire présente, entourée du DGS et du DRH.

Des dérogations possibles existent et ont été exposées à l'Adjointe au Maire. La loi de 2019 prévoit ces dérogations en prenant en compte la pénibilité des métiers. Jamais l'Administration ne s'en est préoccupée, nous expliquant que la pénibilité avait été prise en compte dans l'IAT et se retrouvait donc dans le RIFSEEP.

Cela veut donc dire que des moyens existent pour déroger au temps de travail imposé par la loi de 2019, et qu'il est donc possible d'attribuer des jours de repos compensatoire par la reconnaissance et de la pénibilité !

Cela nécessite donc de prendre en compte tous les métiers, et d'y inclure la notion de vieillissement des agents (comme pour l'ancienneté), « l'usure » venant avec le temps, les missions sont plus pénibles à 50 ou 60 ans qu'à 25 ans.

L'Autorité s'engage à revenir vers nous le 20 mai avec la prise en compte de ces éléments.

Si la grève a été reconduite par l'assemblée des agents Tours et Métropole pour une 4^{ème} journée le lundi 16 mai à 14h00 Place Jean Jaurès, l'Autorité nous a demandé un délai de quelques jours, que nous estimons plutôt raisonnable afin d'étudier une proposition éclairée quant à la prise en compte de la pénibilité.

Il en va de la volonté du Maire et de son équipe de faire des propositions en ce sens et de l'imagination et de la technicité de la Direction Générale et de la DRH pour traduire les notions de pénibilité en jours de repos. En y incluant la notion de vieillissement !

Dans l'attente, restons mobilisés ! Et que celles et ceux qui n'ont pas encore participé à l'effort de grève rejoignent ou prennent le relai des collègues qui ont déjà fait les 3 jours précédents pour défendre nos intérêts à tous !

**Tous en grève le 16 mai (vous pouvez faire une demie journée) !
Rendez-vous à 14 h 00 place Jean Jaurès !**

Pour la défense de nos conditions de travail et de nos salaires des agents de la Ville de Tours, du CCAS et de Tours Métropole.

*Syndicat FORCE OUVRIÈRE des employés municipaux et du CCAS de la Ville de Tours
3, rue des Minimes 37926 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 21 69 35 – 06 422 955 30
Email : fo@ville-tours.fr*